

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 70 (1982)

Heft: [12]

Artikel: Associations

Autor: jhd / jbw

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276667>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Politique

Au Grand Conseil vaudois Motion sur la fiscalité

Le splitting partiel voté par le Grand Conseil en mai 1980 ne concerne pas tous les couples dont la femme exerce un travail rémunéré. En effet, les couples dont l'un des membres est à la retraite et l'autre travaille n'ont pas droit au splitting. La loi dit ceci : « Lorsque les époux vivent en ménage commun et exercent tous deux une activité lucrative, leur revenu imposable est frappé au taux applicable à ce revenu diminué du produit du travail le plus bas, mais au plus de Fr. 6000. —... »

Lors des débats de mai 1980, le député Pierre Payot avait essayé de faire ajouter « ou que l'un des conjoints bénéficie d'une rente ». Cet amendement avait été balayé.

Pierre Payot demande qu'on reprenne ce problème, au moins lorsque c'est la femme qui exerce une activité lucrative, estimant que le Grand Conseil avait fait une entorse aux principes à la base du projet de décret de mai 1980, puisque celui-ci devait répondre à l'initiative « pour une meilleure protection de la famille et l'amélioration du statut fiscal de la femme mariée ».

La motion est renvoyée au Conseil d'Etat pour étude et rapport mais ce n'est pas ce cas particulier — injuste, c'est vrai — qui incitera nos autorités à remettre sur le chantier le problème du statut fiscal de la salariée mariée... — (ap)

Interpellation sur l'égalité du salaire

Partant des statistiques comparatives des salaires masculins et féminins dans les différentes branches de l'économie, statistiques prouvant que la femme doit toujours se contenter du 64 à 66% de ce que gagne son collègue homme, Fernand Petit demande au Conseil d'Etat s'il a connaissance de ces chiffres et ce qu'il compte entreprendre pour que soient appliqués correctement les articles constitutionnels concernant l'égalité des sexes en matière de rémunération.

Nous sommes quant à nous plutôt pessimistes : que peut faire l'Etat dans le domaine privé ? Il vaudrait mieux que les femmes prennent conscience de leurs droits et réclament elles-mêmes cette égalité. — (ap)

Genève : un 8 mars « officiel » ?

Une motion sera prochainement déposée au Grand Conseil genevois pour proposer l'institution dans les écoles d'une journée annuelle — fixée au 8 mars — d'information et de sensibilisation sur l'organisation de la société dans ses rapports hommes-femmes. Initiative originale, à laquelle le Conseil d'Etat, souhaitons-le, donnera une réponse positive. La concrétisation de l'égalité entre hommes et femmes commence, comme chacun sait, dès le plus jeune âge.

Parlement jurassien : moins de femmes

Ternes résultats pour un gros effort : la représentation féminine au Parlement jurassien n'est pas renforcée pour les quatre prochaines années. Pire : elle recule, malgré la campagne d'information orchestrée par le BCF. Il y avait 5 femmes sur 60 députés lors de la dernière législature, il y en aura toujours 5 sur 60 pour la prochaine, et le nombre des suppléantes tombe, lui, de 5 à 3. Puisque tel est le verdict des urnes...

A titre de consolation, on notera la première place décrochée par Liliane Charmillot (l'actuelle présidente du Parlement) sur la liste PDC, et la première place aussi de Valentine Friedli (la seule femme de la Constituante) sur la liste du PS, toutes deux élues du district de Delémont.

Quatre des cinq députées sont membres du PDC. Le travail de son « groupe femmes », et le fait que Marie-Josèphe Lachat, la responsable du BCF, soit de cette « famille politique », ne sont sans doute pas étrangers à ce succès (relatif), mais le plus important parti du Jura n'en relègue pas moins sa présidente, Marie-Madeleine Prongué, à l'avant-dernier rang de ses élus en Ajoie. Notons sur la même liste l'élection de Claire von Allmen, celle de Madeleine Arnoux pour le PDC des Franches-Montagnes, puis celles des suppléantes Mathilde Jolidon (PDC Franches-Montagnes), Suzanne Paupe (PDC Franches-Montagnes) et Véréne Nagel-Jecker (PCSI Porrentruy), et le compte y est. Vite fait, décevant pour celles et ceux qui recommandaient si ardemment de « voter femmes », significatif pour celles et ceux qui n'attendaient pas de progrès réel, ambigu à souhait pour celles et ceux qui se demandent encore si on ne veut guère des femmes en politique ou si elles ne veulent guère de cette « politique d'hommes ».

Des 60 sièges repourvus, 20 (— 1) vont au PDC, 16 (+ 2) au PLR, 11 au PS, 8 au PCSI, 2 (— 1) à l'Entente libérale-radical réformiste, 1 (— 1) au POP, 1 à l'UDC, et 1 à « Combat socialiste », nouveau venu. — (b)

Travail

Valais : Ah ! Les masochistes !

Les femmes représentent les trente pour cent de l'effectif du personnel de l'Etat du Valais (706 femmes au total). Or, si l'on observe l'échelle des traitements, on remarque qu'il y a une seule femme dans les quatre premières classes de salaires, pour cinquante-trois hommes.

En revanche, on trouve deux cent septante femmes dans les quatre dernières classes de salaires, pour seulement quatre-vingt-six hommes !

La situation n'a pas évolué depuis de nombreuses années. Pourtant, le gouvernement prétend toujours que le principe de l'égalité des droits est respecté au sein de l'administration valaisanne, mais que les femmes ne tiennent pas du tout à obtenir des emplois mieux rémunérés.

Bizarre, tout de même ! — (ccr)

Associations

Au centre de liaison de Neuchâtel

La saison d'hiver a démarré dans la perspective d'une activité bien soutenue.

Au début d'octobre, Mme Heidi Deneys, conseillère nationale, commentait devant les députées du G.C. et les présidentes des associations membres le rapport de la Commission fédérale pour les questions féminines sur le thème « Violence contre des femmes en Suisse », en réponse au postulat de Mme Deneys elle-même demandant au Conseil fédéral d'élaborer une étude sur le problème des femmes maltraitées victimes de violence dans notre pays.

Rappelons à ce propos que des Centres d'accueil dans le canton sont disposés à recevoir, en cas d'urgence, des femmes battues qui cherchent refuge. Appeler La Main tendue, no. 143.

Dans le courant du même mois, l'assemblée des présidentes d'associations membres du CdL s'est intéressée, à la suite de divers exposés (ADMF, ORPER, Femmes protestantes) à la solitude des femmes seules, mariées, étrangères, etc. Elle a décidé d'organiser en automne 1983 une nouvelle Journée des Femmes neuchâteloises sur le thème « La solitude » et a désigné, à cet effet, un groupe de travail. — (jhd)

Initiative neuchâteloise pour une crèche

L'Association de parents pour une crèche communale a décidé de proposer à l'ensemble des partis de gauche et aux syndicats le lancement commun d'une initiative pour créer une crèche communale à Neuchâtel.

Ne pouvant s'occuper de leurs enfants durant les heures de travail, beaucoup de femmes rencontrent des difficultés croissantes pour confier leurs enfants. Or, bon nombre d'entre elles sont obligées de travailler pour subvenir aux besoins du ménage. D'autres estiment, conformément à l'article 4 de la Constitution, avoir le droit égal aux hommes d'exercer leur profession. Dans l'intérêt des femmes comme dans celui du développement harmonieux des enfants, une crèche communale bon marché et de qualité devrait être créée au plus vite.

Association de parents
pour une crèche communale
Case postale 38, 2005 Neuchâtel
Tél. 038/25 18 56

Programme de l'ADF (NE)

A l'ADF des montagnes neuchâteloises, le bel automne ensoleillé n'a pas dissipé les préoccupations nées d'un chômage qui va croissant et inquiète toute la population de nos régions horlogères. Ses membres, réunies en assemblée générale annuelle, n'en ont pas moins discuté d'un programme de travail bien fourni, pour le proche avenir, après

D'un canton à l'autre

avoir entendu le rapport de la présidente qui n'a pas hésité à parler d'un « chemin périlleux ».

Décision a été prise de nommer une direction collective de trois responsables qui sont Mmes Josiane Greub, Anne Christinat et Françoise Vuilleumier, lesquelles se répartiront judicieusement les tâches. Au chapitre finances, on constata qu'il n'a pas été fait suffisamment usage de nos réserves et que l'exercice prochain doit les mieux mettre à contribution en intensifiant les activités, facteur essentiel de recrutement, car les effectifs ont hélas sensiblement diminué. Ont été retenus comme thèmes prioritaires d'étude : le droit de famille (matrimonial, divorce, enfants, etc.) avec exposés par de jeunes avocates, une meilleure représentation féminine aux tribunaux de prudhommes, une approche très attentive des femmes chômeuses et de leurs problèmes, des actions ponctuelles sur des sujets très précis relatifs à l'application de l'égalité des droits découlant de la votation du 14 juin 1981. — (jhd)

Pour un mouvement de femmes (GE)

Le groupe féministe genevois «Pour un mouvement de femmes» a convoqué une assemblée générale le 1er novembre pour décider de la dissolution officielle du mouvement, suite à «la diversification des engagements de beaucoup de ses membres», dont une partie s'est engagée dans le groupe genevois de l'OFRA. — (jbw)

A propos de santé et de soins (NE)

Le thème est de saison au moment où l'initiative pour une meilleure santé publique passe devant le peuple.

La formation permanente des aides familiales et des aides au foyer est indispensable à leur compétence. A cet effet, des journées de

formation permanente, avec des spécialistes, sont organisées sur des thèmes spéciaux. C'est ainsi que 80 aides familiales et aides du foyer dans le canton ont participé à la Sommaille (Chaux-de-Fonds) à une journée organisée en collaboration avec le Service d'ergothérapie ambulatoire de la Croix-Rouge, sur la sclérose en plaques, les moyens mis à la disposition de ces handicapés et l'assistance qui peut les aider.

Les infirmières, quant à elles, ont suivi une journée de perfectionnement à Neuchâtel. 90 ont participé à des conférences et discussions sur le sujet «Infirmière, pourquoi?», animées entre autres par Mme Gabrielle Nanchen, qui a centré son exposé sur la place occupée par la femme dans les professions. — (jhd)

Clés pour le travail (Lausanne)

C'est le moment de... vous inscrire au stage de réinsertion professionnelle «Clés pour le travail». Ouvert à toute femme qui, pour des motifs économiques ou personnels, désire avoir une activité professionnelle. Le prochain stage se déroulera à Lausanne du 17 janvier au 4 mars 1983 tous les matins.

Ce stage comporte 2 semaines de pratique en milieu professionnel. Elément essentiel de notre formation, il permet d'élaborer un projet de réinsertion adapté à la réalité du monde du travail.

Pour tout renseignement, adressez-vous au BIF (Bureau Information-Femmes) Lausanne, tél. 021/ 20 04 04 de 9 heures à 12 heures, sauf samedi.

American Women's club 9, rue St Martin (Lausanne)

Cours «Living in Lausanne» ouverts à toute personne de langue anglaise, arrivée depuis peu dans notre pays; 5 séances donnant des renseignements sur des problèmes de santé, de banques, de postes, d'emplottes, d'écoles... à Lausanne! Tél.: 20 26 88.

ADRESSES UTILES

Information

GENÈVE

F-Information, 1, rue des Barrières, Taverne de la Madeleine, 2e étage, de 14 h. 30 à 18 h. 30 du mardi au vendredi, de 12 à 16 heures le samedi (tél. (022) 21 28 28).

Dialogue, conseils, informations sur tout ce qui concerne les femmes (vie privée et professionnelle, orientation, etc.)

Permanence de l'égalité. Au centre F-information (adresse ci-dessus) les mardis de 17 h. 30 à 20 heures et samedis de 9 heures à 11 heures.

LAUSANNE

Information-femmes, Eglantine 6, le matin de 9 à 12 heures (tél. (021) 20 04 04).

Pour tous les problèmes sociaux, de travail, de formation, d'éducation... rapidement et gratuitement.

DELEMONT

Bureau de la condition féminine, rue des Marronniers 3, (tél. (066)

21 51 11). Permanence : les lundis de 16 heures à 20 heures. Autres jours sur rendez-vous.

Service de l'administration jurassienne. Le BCF, entre autres activités, publie un bulletin d'information et dispose d'un centre de documentation.

Loisirs, rencontre

GENÈVE

Centre-Femmes, 5, bd St-Georges, (tél. (022) 29 22 98).

Accueil et permanence téléphonique : mercredi de 14 h. 30 à 17 h. 30, jeudi dès 19 heures, vendredi dès 20 heures.

Ateliers : mardis et mercredis.

L'inédite, librairie féministe, vis-à-vis de F-Information.

LAUSANNE

La Mauvaise Graine, librairie-galerie féministe, 4, place du Tunnel, tél. 021/23 33 15.

Maison de la Femme, Eglantine 6, tél. (021) 20 04 04. Conférences, expositions, ateliers.

Lyceum-Club, rue du Bourg 15. Concerts, conférences.

En Suisse, à notre agenda :

Journée de la Femme (Bâle)

Le 20 avril 1983 aura lieu la *Journée de la Femme* à la foire d'échantillons de Bâle (Muba).

Thème de la journée : la Suisse et l'ONU, avec les conférences de Mme von Grünigen et du professeur Denise Bind-schedler.



Opinion

Hedi Lang, future conseillère d'Etat ?

Je connais Hedi Lang depuis longtemps pour l'avoir rencontrée lors des réunions des «femmes socialistes suisses» avant 1971, alors qu'elle n'était que «Hausfrau» comme elle aimait à le dire. Une «Hausfrau» du Zürcher Oberland, et pas de la ville de Zurich.

C'est une vraie femme du peuple, proche de la base simple, mais convaincue et décidée à défendre les droits des défavorisés, des petites gens, au petit salaire. Elle les connaît bien. Elle est des leurs.

Cette femme sans diplôme est intelligente, d'une intelligence pratique qui sait voir, comprendre, conseiller, prendre position. Sans complexe parce qu'elle sait ce qu'elle veut et ce qu'elle défend.

A l'admiration de tous, elle préside maintenant le Conseil National avec simplicité et efficacité.

Et voici que le parti socialiste zurichois, divisé par des luttes intestines vient la chercher. Elle est la seule à pouvoir réunir l'accord de tous pour être l'unique candidate socialiste au Conseil d'Etat du canton de Zurich, et va, de ce fait, presque certainement, devenir la première Suissesse membre d'un exécutif cantonal.

Hedi Lang est la démonstration vivante qu'en démocratie, la voie du pouvoir est ouverte à tous. Ce qui importe ce n'est pas ce qu'on a, mais ce qu'on est.

Bonne chance, Hedi !

Jacqueline Brunstein-Warq.